Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901474-20251222-D2025058-DE

MELLAC
MELLAG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux décembre, à quatorze heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire en mairie sous la Présidence de Monsieur Franck CHAPOULIE, Maire de la Commune de MELLAC.

Présents : CHAPOULIE Franck, DARRACQ Gilles, DUPONT Tiphaine, HENRIO Philippe, HERVE Guénaël, LE BIHAN Loïc, LE CRANN Nolwenn, LE GOFF Patrice, LESCOAT Christophe, LE ROUX David, LOZACHMEUR Gilles, MARTIN Thierry, NIGEN Pascale, PÉRON Marie-Christine, PHILIPPE Christelle.

Absents excusés : BIHANNIC Armelle, ESCOLAN Séverine, LUCAS Marie-Dominique, NIVAIGNE Christophe, ROZEAU Amélie, SAFFRAY Morgane.

Absents : GRALL Gérard, PERON Christelle.

La séance du 16 décembre n'ayant pu se tenir, faute de quorum, la présente séance a été convoquée à la suite, avec le même ordre du jour, conformément à l'article L2127-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la condition de quorum n'est donc pas exigée pour la présente séance.

Madame Armelle BIHANNIC a donné procuration à Monsieur Franck CHAPOULIE.
Madame Séverine ESCOLAN a donné procuration à Monsieur Gilles DARRACQ.
Madame Marie-Dominique LUCAS a donné procuration à Madame Tiphaine DUPONT.
Monsieur Christophe NIVAIGNE a donné procuration à Madame Nolwenn LE CRANN.
Madame Morgane SAFFRAY a donné procuration à Monsieur Guénaël HERVE.
Madame Amélie ROZEAU a donné procuration à Monsieur David LE ROUX.

Monsieur Philippe HENRIO a été désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901474-20251222-D2025058-DE

VC7 – Réfection et création de pistes cyclables – Plan de financement et subventions

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 20 février 2025, le Conseil Municipal a validé le projet de réfection de la Voie Communale n°7 et de création de pistes cyclables, ainsi que le plan de financement correspondant.

Suite aux discussions avec les financeurs au cours de l'année 2025, le plan de financement a évolué et il convient de délibérer pour en prendre acte. Le montant des travaux peut également être précisé, les offres des entreprises ayant été reçues.

Le plan de financement pour l'opération est le suivant :

Dépenses tranche 1		
Poste	Montant HT	Montant HT cyclable
Maîtrise d'œuvre	30 000 €	15 000 €
Etudes (déflexion, contrôles, etc.)	12 050 €	6 025 €
Travaux de voirie	730 000 €	365 000 €
Travaux espaces verts	80 000 €	80 000 €
Aléas et adaptations (10%)	85 000 €	47 000 €
Total HT	**937 050 €**	**513 025 €**

Dépenses tranche 2		
Poste	Montant HT	Montant HT cyclable
Maîtrise d'œuvre	15 000 €	7 500 €
Etudes (déflexion, contrôles, etc.)	320 000 €	160 000 €
Travaux de voirie	50 000 €	50 000 €
Travaux espaces verts	40 000 €	22 000 €
Aléas et adaptations (10%)	40 000 €	22 000 €
Total HT	**465 000 €**	**261 500 €**

Dépenses totales		
Poste	Montant HT	Montant HT cyclable
Maîtrise d'œuvre	57 050 €	22 500 €
Etudes (déflexion, contrôles, etc.)	1 050 000 €	166 025 €
Travaux de voirie	130 000 €	415 000 €

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901474-20251222-D2025058-DE

Dépenses totales		
Travaux espaces verts	125 000 €	102 000 €
Aléas et adaptations (10%)	40 000 €	69 000 €
Total HT	**1 402 050 €**	**774 525 €**

Recettes tranche 1		
Financeur	Montant	%
Etat – DSIL 2025	105 000 €	11,21 %
Etat – Fonds Vert	95 000 €	10,14 %
Conseil Départemental (Volet 2 Pacte Finistère 2030)	80 000 €	8,54 %
Conseil Départemental (Volet 1 Pacte Finistère 2030)	40 000 €	4,27 %
Fonds Départemental pour la Sécurité Routière	20 000 €	2,13 %
Conseil Régional (Bien Vivre en Bretagne)	100 000 €	10,67 %
Fonds de concours Quimperlé Communauté	110 000 €	11,74 %
Part communale	387 050 €	41,31 %
Total HT	**937 050 €**	

Recettes tranche 2		
Financeur	Montant	%
Etat – DSIL 2025	45 000 €	9,68 %
Etat – Fonds Vert	30 000 €	6,45 %
Conseil Départemental (Volet 1 Pacte Finistère 2030)	40 000 €	8,60 %
Fonds Départemental pour la Sécurité Routière	20 000 €	4,30 %
Conseil Régional (Bien Vivre en Bretagne)	30 000 €	6,45 %
Fonds de concours Quimperlé Communauté	104 000 €	22,37 %
Part communale	196 000 €	42,15 %
Total HT	**465 000 €**	

Recettes totales		
Financeur	Montant	%
Etat – DSIL 2025	150 000 €	10,70%
Etat – Fonds Vert	125 000 €	8,92%
Conseil Départemental (Volet 2 Pacte Finistère 2030)	80 000 €	5,71%

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901474-20251222-D2025058-DE

Recettes totales		
Conseil Départemental (Volet 1 Pacte Finistère 2030)	80 000 €	5,71%
Fonds Départemental pour la Sécurité Routière	40 000 €	2,85%
Conseil Régional (Bien Vivre en Bretagne)	130 000 €	9,27%
Fonds de concours Quimperlé Communauté	224 000 €	15,98%
Part communale	573 050 €	41,59%
Total HT	**1 402 050 €**	

Il est proposé au Conseil municipal de valider le projet de réfection de la VC7 et de création de pistes cyclables, de valider le plan de financement, en rappelant que le Maire est autorisé, par délégation du Conseil, à solliciter les subventions auprès des différents financeurs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

VALIDE le projet de réfection de la VC7 et de création de pistes cyclables ;

VALIDE le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;

PRECISE que le Maire est habilité, par délibération du Conseil Municipal, à solliciter les financements pour les projets inscrits au budget.

Votes :

- ***Pour : 15*** *(Procurations : Armelle BIHANNIC, Marie-Dominique LUCAS, Christophe NIVAIGNE, Morgane SAFFRAY, Amélie ROZEAU)*
- ***Contre : 6*** *(Gilles DARRACQ, Christophe LESCOAT, Gilles LOZACHMEUR, Pascale NIGEN, Marie-Christine PERON – procuration : Séverine ESCOLAN)*
- ***Abstention : 0***

Fait et délibéré à Mellac
Certifiée exécutoire,

Franck CHAPOULIE
Maire de Mellac

MAIRIE DE MELLAC 29300 FINISTERE